

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02813
Numéro SIREN : 851 186 312
Nom ou dénomination : 0 130 F'F'

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt 13055

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 28/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/13055

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Cession d'actions
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : O 130 F'F'

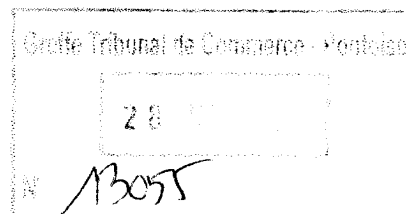
Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 851 186 312

N° gestion : 2019 B 02813



SAS 0 130 F'F'
AU CAPITAL DE 2 000.00 EUROS
2 SQUARE DES COTTEAUX
95 130 FRANCONVILLE
SIRET 851 186 312 00019 APE 9 602 A



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 15 JUIN 2020 à 11 H 00

Sur convocation de la Présidence les membres de la SAS 0 130 F'F' au capital de 2 000.00 EUROS se sont réunis au siège 2 SQUARE DES COTTEAUX 95130 FRANCONVILLE.

Les soussignés :

Monsieur HAUSOIS CHRISTOPHE	
- Propriétaire de	100 actions
Monsieur DURAK ARMAND	
- Propriétaire de	100 actions
TOTAL	200 actions

ORDRE DU JOUR

CESSIONS D'ACTIONS DEMISSION DU PRESIDENT NOMINATION DU PRESIDENT

PREMIERE RESOLUTION.

Après avoir délibéré les associés acceptent la cession des actions de Monsieur HAUSOIS CHRISTOPHE à Monsieur DURAK ARMAND demeurant 4 RUE DE L'HOTELLERIE 95130 FRANCONVILLE soit 100 ACTIONS numérotées de 1 à 100 pour une valeur totale de MILLE EUROS (1000.00 €) soit 10.00 € par actions. La société devenant de ce fait une SASU (SOCIETE ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONNELLE) modifiant l'article 7 statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré les associés acceptent la démission de Monsieur HAUSOIS CHRISTOPHE de son poste de Président et le remercie pour l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré Monsieur DURAK ARMAND demeurant 4 RUE DE L'HOTELLERIE 95130 FRANCONVILLE est nommé Président modifiant l'article 14 statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les associés donnent tous pouvoirs au PRESIDENT pour effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes compétents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 H 00.

Monsieur DURAK ARMAND

